

# Productions Horticoles

Seconde, Première, Terminale



*Le Bac pro est un diplôme professionnel de niveau 4 permettant l'accès direct à l'emploi hautement qualifié ou à la poursuite d'études.*

## Métiers préparés

- Ouvrier et employé hautement qualifiés dans une entreprise horticole ou une collectivité.
- Responsable d'exploitation horticole de productions florales et légumières.
- Chef d'entreprise.

## Conditions d'admission

- Après la classe de 3<sup>ème</sup> générale ou agricole : selon les procédures en vigueur à l'Education Nationale, faites par l'établissement d'origine.
- Après un C.A.P dans le secteur agricole ou de l'éducation nationale : selon les procédures internes à l'établissement d'accueil.

## Volume horaire hebdomadaire

	2 <sup>nd</sup> e pro	1 <sup>ère</sup> /Term.
Français	2h	2h
Anglais	2h	1,75h
Histoire / Géographie	1h	1,75h
Informatique	1h	0,5h
Education socio-culturelle	1h	1,75h
Education physique et sportive	2h	2,75h
Mathématiques	2h	2h
Physique-Chimie	1h	1,75h
Biologie-Ecologie	2h	2,75h
Science économique et environnement	2,5h	3h
Agroéquipement	1,5h	1h
Sciences et techniques horticoles et professionnelles	7h	5,5h
Activités pluridisciplinaires	1h	3,5h
Enseignement individualisé Projets culturels et sportifs	3h	
Stage collectif	1 sem.	
Travaux pratiques renforcés	1 sem.	
Mise à niveau	1 sem.	

## Organisation de la formation

L'enseignement est réparti sur trois années de formation fortement professionnalisée. Il est complété par 22 semaines de stages en milieu professionnel y compris sur l'exploitation du lycée. Ces stages donnent lieu à la rédaction d'un dossier écrit, support d'une évaluation orale dans le cadre de l'examen. Des semaines sont laissées à l'initiative de l'équipe pédagogique pour l'étude de thèmes pluridisciplinaires : approche globale de l'entreprise horticole, étude de la filière, préparation à l'insertion professionnelle, voyages d'études.

## Examen

Le BAC Pro est organisé autour de 7 épreuves :

- Pour 47,5% en Contrôle Continu de Formation (C.C.F.)
- Pour 52,5% en épreuves terminales de fin de cycle de formation.

Le BEPA (brevet d'études professionnelles agricole) peut être validé en cours de formation en classe de 1<sup>ère</sup>.

## Poursuite d'études

- En certificat de spécialisation.
- En Brevet de Technicien Supérieur (BTS par apprentissage, ou alternance, ou formation initiale).
- Autres filières de l'enseignement supérieur, parcours universitaire.

Plus d'informations sur notre site internet :

[www.lyceehorticole.fr](http://www.lyceehorticole.fr)



**Lycée Horticole et Animalier**

164, Allée Louis Clerget - 38110 La Tour du Pin

Tél. 04 74 83 20 70

Mail : lpa.la-tour-du-pin@educagri.fr

[www.lyceehorticole.fr](http://www.lyceehorticole.fr)

